



À LA DÉCOUVERTE
DE MA VILLE



Campus France vous guide
dans vos premiers pas en
France et vous fait **découvrir**
Lille, votre nouveau lieu
de vie.

BIENVENUE

À

LILLE



CAMPUS
FRANCE
campusfrance.org





L'ARRIVÉE À LILLE /

◆ Différents dispositifs d'accueil des étudiants

• A L'Université de Lille, selon votre cursus (scientifique, littéraire, juridique, médical), l'accueil se fait sur des sites dédiés, notamment pour ce qui concerne les démarches administratives, et sur un seul et unique site, la Maison Internationale, pour les titres de séjour.

Pour connaître l'endroit où il faut vous rendre, consultez le site :

<https://international.univ-lille.fr/etudiants-etrangers/preparer-son-arrivee/formalites-dentree-et-de-sejour/>

◆ Dans les autres établissements

Quel que soit votre établissement, consultez le site internet de Campus France qui propose une série de **Fiches pratiques dédiées à l'accueil dans les établissements d'enseignement supérieur** : <https://www.campusfrance.org> > Etudiants > Ressources documentaires > Informations pratiques pour les étudiants > Dispositifs d'accueil des établissements

Si votre établissement d'accueil n'apparaît pas dans cette liste, rendez-vous directement sur son site internet.

◆ L'accueil des doctorants, chercheurs et enseignants en mobilité internationale

Le bureau **Euraxess** de Lille Nord de France vous accompagne dans vos démarches d'installation. Contact : mobilitycentre@cue-Inf.fr ou sur rendez-vous au 03 20 79 87 25.

◆ Les parrains

Vous pouvez être accompagné par un parrain à Lille, un parrain qui va vous accueillir et vous aider dans vos démarches : www.buddysystem.eu/ ou www.esnlille.fr/satellite/fr

◆ Les services nationaux

- étudiants : www.etudiant.gouv.fr
- doctorants, chercheurs : <http://www.euraxess.fr/fr>



LE LOGEMENT À LILLE /

À Lille, il existe de nombreuses solutions pour trouver un logement : le parc de logements réservés aux étudiants et gérés par le CROUS, les résidences étudiantes et résidences privées, le logement chez l'habitant.

L'important est de s'en préoccuper le plus tôt possible, avant votre départ.

L'Université de Lille propose un répertoire de solutions logement, ainsi qu'un guide complet (à télécharger) sur les possibilités de lieux de résidence qui peuvent être utiles pour tous les étudiants :

- <https://international.univ-lille.fr> > Venir étudier à l'université > Préparer son arrivée > Logement à Lille > Guide à télécharger (en français ou en anglais)

QUELQUES CONSEILS

◆ Se loger pour quelques jours

- L'Auberge de jeunesse Stéphane Hessel, à l'architecture futuriste, proche du centre, métro Porte de Valenciennes : <https://www.hifrance.org>
- Le Gastama, Auberge de jeunesse dans le Vieux-Lille : www.gastama.com
- L'Eklo Hôtel, économique et convivial (avec des espaces communs), métro Porte de Valenciennes : www.eklohotels.com/hotels/lille/
- D'autres solutions sur le site de l'Office de tourisme de Lille : <https://www.lilletourism.com> > dormir

◆ Se loger pour une longue période

• **Les logements étudiants du CROUS** (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) de Lille Nord-Pas-de-Calais.

Adresse : 74 rue de Cambrai, 59000 Lille.
Accueil : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 17h.

Contact : 03 20 88 66 00 ou crous@crous-lille.fr

Pour les demandes de logement des étudiants internationaux, autre contact possible :

03 74 09 12 02 / 03 74 09 12 11
ou service.international@crous-lille.fr

Site internet : www.crous-lille.fr/

Site Trouver un logement :

<https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

C'est le CROUS qui assure aussi sur votre campus tous les services de restauration à prix réduits (restaurants universitaires, cafétérias, food-trucks...).

• Les plateformes de logements privés

La plupart des établissements lillois adhèrent à **Studapart**, une plateforme de logements privés : <https://univ-lille.studapart.com/fr/>

L'Université de Lille a aussi un accord avec **Housing Anywhere** qui permet aux étudiants d'avoir un accès privilégié aux offres : <https://housinganywhere.com>

Vous pouvez consulter d'autres sites spécialisés, par exemple :

- <https://www.adele.org/>
- <https://www.immojeune.com/>
- <https://www.location-etudiant.fr/>
- <https://housinganywhere.com/>

• Il existe aussi **un site géré par le CROUS, Lokaviz, qui recense notamment le logement étudiant chez les particuliers** : <https://www.lokaviz.fr/>

• **La colocation** : consultez *La carte des colocs*, un site de colocation national, gratuit et simple d'utilisation : <https://www.lacartedescolocs.fr/>

• **D'autres solutions sur le site de Campus France** : www.campusfrance.org > s'organiser > logement

◆ Si vous avez besoin d'un garant pour obtenir votre logement

Visale est un nouveau dispositif de garantie gratuit : www.visale.fr

◆ Si vous souhaitez faire une demande d'APL (Aide Personnalisée au Logement)

La CAF (Caisse d'Allocations Familiales) vous propose d'évaluer vos droits : 08 10 29 29 29 ou www.caf.fr

◆ Si vous avez besoin d'un hébergement adapté à votre handicap

Prévenez le Service Social du CROUS qui agira avec votre établissement d'accueil.

Dans certains établissements, il existe des services spécialisés pour les étudiants en situation de handicap (aide au logement, mais aussi aux transports et aux études).

À l'Université de Lille, le Bureau de la vie étudiante handicap (BVEH) accueille et accompagne les étudiants en situation de handicap :

<https://www.univ-lille.fr/vie-des-campus/etudes-et-handicap/>



LES PREMIÈRES DÉMARCHES /

S'INSCRIRE DANS SON ÉTABLISSEMENT

◆ CVEC

Vous devez obligatoirement télécharger l'attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) avant de pouvoir vous inscrire dans votre établissement.

- **Se connecter sur** : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
- **Plus d'informations et cas particuliers sur** : <https://www.campusfrance.org> > s'organiser > CVEC

◆ Validation de l'inscription

Attention ! Même si vous avez une lettre de préinscription, vous n'êtes pas encore véritablement inscrit. Vous devez valider votre inscription auprès du service de la scolarité de l'établissement dès que vous arrivez.



LES DÉPLACEMENTS À LILLE



Si vous arrivez à Lille en avion ou en train, vous pouvez suivre les conseils de l'Université de Lille, quelle que soit votre destination exacte d'arrivée : <https://international.univ-lille.fr> > venir étudier à l'université > préparer son arrivée



En ville et dans sa périphérie, empruntez le réseau très dense de transports en commun (bus, métro, tramway, navette), de jour comme de nuit : <https://www.ilevia.fr/fr/>



Pour des trajets dans la région, prenez les trains régionaux : www.ter.sncf.com/hauts-de-france
Pensez aussi aux bus pour voyager à petit prix : <https://fr.ouibus.com/> ou <https://www.flixbus.fr/>



Pour le co-voiturage, consultez par exemple les sites collaboratifs :
- local : www.covoiturage-libre.fr
- national : www.blablacar.fr



Pour être plus autonome, utilisez le système V'Lille, vélos en libre-service, disponibles dans plus de 260 stations : <https://www.ilevia.fr/fr/>

LE TITRE DE SÉJOUR

◆ Se renseigner

• Pour les étudiants inscrits à l'Université de Lille, rendez-vous à la Maison Internationale, située sur le campus de la Cité Scientifique (bâtiment A4) :

<https://international.univ-lille.fr> > Venir étudier à l'université > Préparer son arrivée > Formalités d'entrée et de séjour

Dans ce lieu unique d'accueil des étudiants internationaux, un interlocuteur présent pendant l'année universitaire est en mesure de répondre à vos questions et de vous aider dans les démarches administratives concernant l'obtention et/ou le renouvellement de votre titre de séjour.

• Pour les étudiants inscrits dans un autre établissement à Lille :

- consultez la liste des établissements qui ont passé une convention avec la Préfecture du Nord permettant aux étudiants d'avoir un correspondant dédié au sein votre école et de vous éviter un déplacement à la Préfecture :

<http://www.nord.gouv.fr> > Démarches administratives > Étrangers en France > Étudiants étrangers > Étudiants inscrits dans un établissement conventionné

- si votre établissement n'est pas conventionné, adressez-vous à la Direction des Relations Internationales de votre école et lisez la page dédiée sur le site de la Préfecture du Nord :

<http://www.nord.gouv.fr> > Démarches administratives > Étrangers en France > Étudiants étrangers > Étudiants inscrits dans un établissement NON conventionné

• Dans les services de la Préfecture du Nord (Lille) au Bureau de l'admission au séjour.

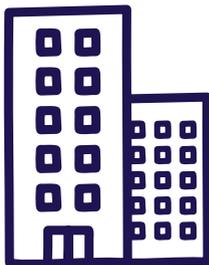
Adresse : 12 rue Jean-sans-Peur, 59000 Lille.

Accueil pour prendre rendez-vous : lundi, mardi, mercredi, jeudi de 13h à 16h et le vendredi de 13h à 15h30.

Contact (standard) : 03 20 30 59 59.

Site : www.nord.gouv.fr

• Pour en savoir plus sur les droits et obligations : www.service-public.fr > Étranger > Titre de séjour et document de circulation



À SAVOIR

• Si vous venez d'arriver en France avec un visa étudiant long séjour VLS-TS : vous devez le valider en ligne dans les trois mois qui suivent le jour de votre arrivée, sur le site :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

• Si vous êtes de nationalité algérienne ou étudiant titulaire d'un visa « concours » ou d'un visa « mineur scolarisé » ou d'un visa portant la mention « carte à solliciter dans les deux mois » : votre demande de titre de séjour s'effectue, selon le lieu d'accueil, à la Préfecture ou auprès du service des Relations internationales de votre établissement ou à la Maison internationale.

Attention : si vous souhaitez renouveler votre titre de séjour, la demande doit se faire dans les deux mois qui précèdent l'expiration de votre titre.



LA VIE PRATIQUE /

OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

Si vous devez séjourner en France plus de trois mois, il est beaucoup plus facile de vivre au quotidien en ouvrant un compte bancaire, en ligne ou dans une des 128 agences bancaires qui sont implantées à Lille.

En France, ouvrir un compte bancaire est un droit : www.service-public.fr > Argent > Comptes bancaires > Droit au compte

SE SOIGNER

Se soigner en France est quasiment gratuit, mais il faut être assuré. L'affiliation à une assurance maladie est donc obligatoire.

Connectez-vous au site

<https://etudiant-etranger.ameli.fr> pour vous inscrire, pour comprendre vos droits et pour effectuer les démarches nécessaires.

Pour en savoir plus :

<https://www.campusfrance.org> > S'organiser > Santé

En tant qu'étudiant inscrit à l'Université de Lille, vous pouvez bénéficier des services de médecine implantés dans l'établissement.

Dans ces services où les consultations sont gratuites (sans avance de frais), vous serez accueilli par une équipe médicale interprofessionnelle qui peut vous donner des conseils personnalisés en matière de prévention et de santé.

• **Pour les étudiants de l'Université de Lille, le Centre de santé des étudiants met à votre disposition :**

- un numéro d'appel unique : **03 20 90 74 05**.
- cinq centres d'accueil dans les différentes facultés, ouverts du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h sans interruption (hors vacances).

Pour en savoir plus : www.univ-lille.fr > Vie des campus > Santé, bien-être > Centre de santé des étudiants

• **Pour les étudiants inscrits dans les autres établissements à Lille**, renseignez-vous au Service de la Vie étudiante ou des Relations Internationales de votre école pour savoir si vous pouvez bénéficier des services du Centre de santé : certains établissements sont en effet liés par convention à ce Centre.

SOUSCRIRE UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Il est aussi possible de souscrire une **assurance complémentaire** pour couvrir la totalité des frais de santé qui ne sont pas tous pris en charge par l'**assurance maladie obligatoire et gratuite**.

Attention : les formules et les niveaux de garanties varient d'un organisme à l'autre. Pour faire le choix d'une **assurance complémentaire** la plus adaptée à votre situation et à votre budget, vous pouvez vous renseigner sur un site **comparatif de mutuelles étudiantes**.

ASSURER SON LOGEMENT

En France, il est obligatoire d'assurer son logement.

La « garantie risques locatifs » est un contrat d'assurance habitation qui peut être souscrit auprès de votre banque ou chez un assureur privé. Une souscription en ligne est souvent possible.

N° D'URGENCE

SAMU : 15 Service d'aide médicale urgente.

Police secours : 17 en cas de violences, vol, cambriolage.

Pompiers : 18 en cas d'incendie, fuite de gaz, dégât des eaux, catastrophe naturelle, accident de la route.

Le 112 : numéro d'appel des urgences en Europe, accessible gratuitement partout dans l'Union européenne, en plus des numéros d'urgence nationaux.

APPRENDRE LE FRANÇAIS

Apprendre le français en France est une chance à saisir ! Trouvez la formule qui vous correspond le mieux :

- en consultant le site de Campus France où centres de Français Langue Étrangère (FLE) et universités vous proposent des cours pour tous niveaux tout au long de l'année : <http://ecolesdete.campusfrance.org>

- en vous renseignant dans votre établissement, à la mairie ou à la maison des associations dans votre ville d'accueil.

TROUVER UN JOB OU UN STAGE

2 adresses :

• **le CRIJ des Hauts-de-France** (Centre Régional d'Information Jeunesse) met à votre disposition une plateforme d'offres d'emploi et de stages pour tous les jeunes :

<http://www.crij-hdf.fr/>

• **le site Jobaviz du CROUS** pour trouver un job étudiant compatible avec vos études :

<http://www.jobaviz.fr>



LES SORTIES À LILLE /

PRATIQUER UN SPORT

Dans votre établissement, vous pouvez avoir un accès privilégié aux activités sportives en vous renseignant au Service des sports (ou au Service de la Vie étudiante).

À l'Université de Lille, vous pouvez pratiquer un sport parmi tous ceux qui y sont proposés : www.univ-lille.fr > Vie des campus > Sport

À Lille, faites votre choix parmi les 200 équipements sportifs mis en place par la Ville ou la Métropole :

- <https://www.lille.fr> > Que faire à Lille > Envie de sport

- <https://www.lillemetropole.fr> > Votre métropole > Compétences > Promotion du territoire > Sport



PARTICIPER

Participez à des événements culturels et sportifs ou engagez-vous sur un plan social et solidaire grâce aux nombreuses associations étudiantes, locales ou nationales.

Pour en savoir plus, renseignez-vous :

- **dans votre établissement** (Service de la vie étudiante). Si vous êtes inscrits à l'Université de Lille, consultez les pages : <https://www.univ-lille.fr/vie-des-campus/vie-associative-et-engagement-citoyen/vie-associative>
- sur les sites nationaux : www.animafac.net ou www.letudiant.fr

À Lille, l'association ESN, une association d'accueil des étudiants internationaux est très active dans l'intégration des étudiants étrangers : <http://www.esnlille.fr/satellite/fr>

SE CULTIVER ET FAIRE LA FÊTE

Lille propose de nombreuses façons de se cultiver ou de faire la fête. Théâtres, musées, cinémas, opéras, expositions, rencontres festives, sont au programme et à tarif réduit pour les étudiants, la plupart du temps.

Plus d'information :

- www.lille.fr > Que faire à Lille/Envie de culture
- <https://www.lillemetropole.fr> > services > culture

Le Service Culture de l'Université de Lille a créé le dispositif Atout Culture qui permet de bénéficier d'avantages auprès des structures culturelles de la région (réductions, entrées gratuites, rencontres artistiques, visites guidées) : <https://culture.univ-lille.fr> > atout culture

Dans la plupart des autres établissements de Lille, vous pouvez aussi vous adresser au Service Culture ou Vie étudiante de votre école pour y découvrir les activités possibles.

Pour se distraire ou se cultiver, à Lille, on trouve :

- plus de 20 cinémas avec de multiples salles (tarifs étudiants, carte de fidélité), dont 3 cinémas d'Art et d'Essai : Le Métropole, le Majestic et l'Univers, ainsi que le Kino-Ciné, implanté dans l'Université de Lille.
- 12 grands musées, tarifs réduits pour les étudiants : www.lille.fr > Que faire à Lille/Envie de culture > musées et expositions
- 20 grandes salles de spectacles pour les concerts, le théâtre, la danse et un opéra : www.lille.fr > Que faire à Lille/Envie de culture > théâtres et spectacles
- une quarantaine de librairies, dont une grande institution : Le Furet du Nord sur la Grand-Place de Lille, l'une des plus grandes librairies de France et d'Europe, qui rachète aussi vos livres d'occasion.
- 12 grandes bibliothèques et médiathèques : <http://www.bm-lille.fr/>

À Lille, pour sortir ou pour tout savoir sur l'actualité, consultez **le grand quotidien régional, La Voix du Nord**, disponible en kiosque ou sur internet :

<http://www.lavoixdunord.fr/region/lille-et-ses-environs>

Vous pouvez aussi voir l'agenda culturel du site de l'Office de tourisme de Lille :

<https://www.lilletourism.com> > sortir > tout l'agenda

LES LIEUX À NE PAS MANQUER /

Lille est labellisée Ville d'art et d'histoire depuis 2004.

- La Grand-Place, au cœur de la ville, appelée aussi place du Général de Gaulle.
- Le Vieux Lille, quartier du XVIIe siècle.
- Le Palais des Beaux Arts, l'un des plus riches musées français.
- L'Hôtel de Ville et son beffroi, classé au patrimoine mondial par l'Unesco.
- La maison natale de Charles de Gaulle.
- La cathédrale Notre-Dame de la Treille, de style néo-gothique.
- La Piscine, musée d'art et d'industrie, dans le cadre art déco d'une ancienne piscine (à Roubaix).
- Le LaM, musée d'art moderne de Lille Métropole (à Villeneuve d'Ascq), pour ses collections d'art moderne et contemporain.

Pour en savoir (et en voir) plus :

<https://www.lilletourism.com> > découvrir





LES GRANDS ÉVÉNEMENTS ANNUELS /

FÉVRIER

- Art Up, la première foire d'art contemporain en région.

MARS

- Festival Séries Mania, le festival international des séries télévisées.

AVRIL

- **Les Journées Arts et Culture dans l'Enseignement Supérieur (JACES) :**

<https://journées-arts-culture-sup.fr> > lille

- La Fête de l'Anim, événement international sur la production animée sous toutes ses formes.

MAI

- **Le Festival Pint of Science :**

<https://pintofscience.fr/>

- La Nuit européenne des Musées, une façon ludique d'aller au musée, la nuit, gratuitement.
- Le Festival International de la Soupe, événement humoristique et festif, avec des concerts de musiques du monde.

JUIN

- Fête de la musique, de la musique partout dans la ville (concerts gratuits).
- Lille Piano(s) Festival, 50 artistes, 30 concerts en 3 jours (tarifs réduits).
- Les Latitudes Contemporaines, festival de danse contemporaine.

AOÛT

- Le Festival des Nuits Secrètes, pour découvrir les « alternatives musicales » à Aulnoye-Aymeries, commune proche de Lille (tarifs réduits).

SEPTEMBRE

- **Les Journées d'immersion dans la vie étudiante (Jivé)** de l'Université de Lille.
- **Les Welcome Days, journées dédiées à l'accueil des étudiants internationaux primo-entrants à l'Université de Lille.**
- La Braderie de Lille, célèbre dans le monde entier, le plus grand marché aux puces d'Europe.
- Journées du patrimoine, des lieux de culture à visiter gratuitement.
- La Course des Terrils, 5 000 participants craphahutent pendant deux jours !

OCTOBRE

- **La Nuit des Étudiants du Monde**, temps fort de la vie étudiante.
- **La Fête de la science**, dans les laboratoires des universités.
- **Le Village des sciences à la Gare Saint-Sauveur :** <http://www.cue-lillenorddefrance.fr/> > Culture - Patrimoine - Société > Culture scientifique

NOVEMBRE

- **L'International Student Week**, pour les étudiants internationaux et français de l'Université de Lille, une façon de se rencontrer en participant à des événements conviviaux et festifs : <http://isw.univ-lille.fr>

Pour en savoir plus : <https://www.lille.fr> > que faire à Lille > les grands événements



ECHANGER
& **PARTAGER**



Pour rester informé, être à l'écoute des autres et du monde, partager et échanger avec des étudiants, suivez les **réseaux sociaux** où Campus France est particulièrement présent !

*Pensez à vous inscrire sur le réseau **France alumni** pour participer à des groupes de discussions thématiques, profiter de sorties culturelles, consulter des offres d'emploi et de stages.*



LES CHOSES À SAVOIR

LILLE,
CHEF-LIEU DU
DÉPARTEMENT DU
NORD, capitale de la
Région des
Hauts-de-France qui
rassemble
5 départements

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE :

1,1 million habitants

VILLE DE LILLE :

238 000 habitants, dont plus
de la moitié ont moins de 30 ans

**RÉGION
DES HAUTS-
DE-FRANCE,**
5^e RÉGION
D'ACCUEIL des
étudiants étrangers
en France
(plus de
21 000 étudiants
internationaux)

Lille :

120 000 étudiants,
l'une des plus grandes villes universitaires
de France

Université de Lille :

73 000 étudiants dont
9 600 étudiants étrangers de 145 nationalités



**LILLE, CLASSÉE 12^e (SUR 44) DES VILLES FRANÇAISES OÙ IL FAIT
BON VIVRE ET ÉTUDIER** (palmarès du magazine L'Étudiant)

L'essentiel des informations contenues dans les Fiches villes de Campus France concernent tous les étudiants internationaux, quel que soit leur établissement.

En France, dans chacune des villes d'accueil, la majorité des étudiants étrangers suivent des études à l'université. Les Fiches villes leur accordent donc une place importante, mais les autres établissements d'enseignement supérieur ne sont pas pour autant oubliés, même s'il est impossible de tous les lister ici et de leur consacrer dans ce cadre des informations spécifiques.

Pour en savoir plus sur les dispositifs d'accueil des établissements :
<https://www.campusfrance.org/fr/recherche/categorie/hauts-de-france-555>

CAMPUS FRANCE

28 rue de la Grange aux Belles, 75010 PARIS - 01 40 40 58 58 - www.campusfrance.org